



Guy de Picciotto
Président du Comité
Exécutif, UBP

La Suisse gardienne de la morale fiscale?

La nouvelle stratégie de l'argent propre, proposée par le Conseil fédéral, soulève un certain nombre de questions sur l'avenir de notre place financière suisse.

Pour tenter de régler le différend fiscal avec les Etats-Unis, qui menace plusieurs banques suisses, et conclure un accord global avec Washington, le Conseil fédéral ne s'est pas limité à l'adoption d'une loi sur l'assistance administrative. Il a également dessiné une nouvelle stratégie pour la place financière helvétique.

Cette stratégie de l'argent propre, obligeant les intermédiaires financiers à n'accepter plus que de l'argent déclaré au fisc et exigeant des clients non résidents une déclaration de conformité fiscale (auto-déclaration), modifie profondément les conditions cadres de la place financière suisse. Si cette politique est inéluctable, elle soulève, légitimement, de nombreuses questions.

Cette stratégie revient à exiger de la Suisse ce qu'aucun de ses concurrents

ne lui demande ni n'est prêt à s'imposer pour lui-même! L'analyse des faits montre qu'aucune autre place financière dans le monde n'impose à ses clients une telle déclaration de conformité fiscale. La Suisse fait courir des risques majeurs à ses institutions financières en s'engageant dans cette voie solitaire marquée du syndrome du «meilleur élève», en acceptant d'être transformée en gardienne de la morale fiscale à l'échelle planétaire, en cédant aux pressions sans chercher à négocier des contreparties avec ses partenaires, voire en anticipant des demandes futures comme le cas des demandes groupées de l'OCDE en matière d'échange d'informations. Une telle stratégie risque d'avoir un impact très négatif sur la compétitivité de la place financière, pièce maîtresse de l'économie suisse.

Cette crainte est encore renforcée par le fait que de telles mesures sont difficilement praticables en raison notamment des contrôles complexes et coûteux qu'elles imposeraient aux intermédiaires financiers suisses, ce qui ne manquerait pas de les inciter à délocaliser leurs activités de gestion de fortune.

En outre, cette stratégie n'empêchera pas les concurrents de la Suisse de continuer à rappeler leur exigence d'un échange automatique d'informations entre administrations fiscales.

Enfin, cette politique comporte une évidente contradiction avec les accords «Rubik» déjà négociés avec le Royaume-Uni et l'Allemagne et prévoyant le prélèvement anonyme à la source d'un impôt libérateur sur les avoirs des non-résidents.

“ Il faut savoir négocier avec détermination, cohérence et habileté. ”

En affirmant de manière rigide et parfois naïve la primauté absolue du droit sur la prise en compte des intérêts nationaux, la Suisse ne risque-t-elle pas de porter atteinte à la défense des intérêts de ses entreprises et de ses citoyens? La manière dont elle se projette dans le monde et conduit sa politique à l'égard de sa place financière relève d'une approche essentiellement kantienne affirmant la supériorité du droit sur la force, par opposition à une approche hobbesienne des relations internationales basée sur les rapports de force. Certes la Suisse est un petit pays, mais elle dispose de nombreux

atouts. Le plus petit n'est pas nécessairement toujours démuné face au plus grand. Il peut même l'emporter s'il sait négocier avec détermination, cohérence et habileté. Face au «hard power» de ses grands concurrents, qui s'appuient souvent sur les rapports de force et la guerre économique en s'abritant derrière la morale et le droit, la Suisse ne devrait-elle pas utiliser son «soft power» en les prenant au mot? Elle se déclarerait alors prête à s'engager à condition que ce qu'on lui demande devienne une norme internationale adoptée, respectée et appliquée par tous les Etats en même temps.

En outre, la stratégie suivie par le Conseil fédéral ouvre également la porte à la remise en question dans l'ordre interne suisse de valeurs telles que le respect de la sphère privée, ainsi que le démontre le souhait de plusieurs cantons d'appliquer à l'égard des résidents suisses les mêmes règles que celles concédées au monde extérieur. Cette évolution ne manque pas d'inquiéter de nombreux citoyens car, comme l'indiquent plusieurs sondages d'opinion et études, l'attachement des Suisses au secret bancaire se fonde majoritairement sur la valorisation du respect de la sphère privée du citoyen face à l'Etat, et non sur des intérêts de nature fiscale. ■